

Communiqué de presse - Zurich, le 30 janvier 2013

Chirurgie des métastases chez les patients atteints de cancer de l'intestin à un stade avancé

L'ablation chirurgicale des métastases hépatiques d'un cancer colorectal, une intervention hautement spécialisée, peut être considérée comme une thérapie appropriée pour prolonger la survie d'un patient et améliorer sa qualité de vie. Telle est la conclusion du conseil d'experts de Swiss Medical Board dans le rapport qui vient d'être approuvé, à condition toutefois qu'un diagnostic soigneux et l'indication d'un tel traitement soient posés par un «Tumor board» interdisciplinaire.

Chaque année, en Suisse, environ 4'000 personnes sont atteintes d'un cancer colorectal; avec quelque 1'600 décès par an, c'est l'une des principales causes de décès par cancer. Dans ce type de cancer, il est fréquent que des métastases se développent dans le foie. Le conseil d'experts du Swiss Medical Board s'est penché sur la question de savoir si une ablation chirurgicale des métastases hépatiques d'un cancer colorectal offre aux patients concernés un avantage appréciable en termes de survie et de qualité de vie par rapport à d'autres procédés thérapeutiques. Une analyse de la littérature existante permet de conclure qu'une résection chirurgicale des métastases hépatiques est recommandée si certains critères concernant le nombre de métastases et l'état du foie sont remplis (métastases "résécables d'emblée"). Pour ce faire, il est indispensable qu'un diagnostic soigneux soit établi et que l'indication d'un tel traitement soit posée par un "tumor board" interdisciplinaire. En outre, dans certains cas, les conditions requises pour le succès d'une ablation chirurgicale des métastases peuvent être améliorées grâce à une thérapie préalable ("résection secondaire" des métastases). Il n'est pas encore possible de tirer des conclusions définitives de ces formes de thérapie, néanmoins, sur la base des premiers résultats tout à fait encourageants, celles-ci devraient être poursuivies. Vu la complexité de l'ablation chirurgicale des métastases hépatiques, elle ne doit être réalisée que dans des centres spécialisés. En outre, les patients atteints de métastases hépatiques d'un cancer colorectal qui ne suivent pas un traitement purement palliatif doivent être recensés dans un registre central ; ces données doivent être périodiquement évaluées pour que les groupes de patients pouvant bénéficier d'une intervention chirurgicale puissent être identifiés le plus rapidement possible.

Informations complémentaires

Rapport du conseil d'experts du Swiss Medical Board: Thérapie chirurgicale des métastases hépatiques en cas de cancer colorectal

Décision suite à la procédure d'évaluation du traitement de l'insuffisance sévère de la valve mitrale

En octobre 2011, l'organe responsable de Swiss Medical Board a demandé à l'OFSP de déclencher une procédure d'évaluation concernant le traitement percutané, basé sur un cathéter, de l'insuffisance sévère de la valve mitrale; son objectif était de limiter le remboursement de ce traitement par l'assurance de base aux prestations remplissant les conditions émises dans les recommandations du Swiss Medical Board. En octobre 2012, le Département fédéral de l'intérieur, basé sur la recommandation de la CFPP, a approuvé la demande et complété l'annexe 1 OPAS (chapitre 2.2. Maladies cardio-vasculaires, médecine intensive) dans ce sens.

Informations complémentaires: www.swissmedicalboard.ch

Information:

Susanna Marti Calmell, secrétariat du Swiss Medical Board
Téléphone +41 43 259 24 79, info@medical-board,
www.swissmedicalboard.ch